

## **Convention de partenariat entre la Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative et la Direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises**

**Ce document a valeur de convention de partenariat :**

**Entre :**

La Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative (DJEPVA), représenté par La Réserve civique, dont le siège est situé au 95 avenue de France, 75013 Paris, représentée par le chef de mission, Yannick PROST.

La Réserve civique est un dispositif public contribuant à l'essor de l'engagement en France. Elle se manifeste à travers la plateforme numérique JeVeuxAider.gouv.fr et met en relation des individus qui souhaitent servir l'intérêt général, et des organisations publiques ou privées à but non lucratif qui ont besoin de bénévoles. La Réserve civique est ouverte à toute personne âgée de plus de 16 ans\* et résidant en France, souhaitant s'engager de façon bénévole et occasionnelle, sur tout le territoire. Fondée sur les valeurs de la République, la Réserve civique se mobilise pour construire une société plus résiliente et solidaire. (\*Les conditions d'âge peuvent être révisées pour tenir compte des contraintes découlant de l'état d'urgence sanitaire).

**Et :**

La Direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises  
Représentée par son Directeur général, le Préfet Alain THIRION

### **ARTICLE 1. Objet**

Le partenariat entre la Réserve civique et la Direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises vise à mettre à disposition des communes et des intercommunalités la plateforme jeveuxaider.gouv.fr afin de les aider à recruter des bénévoles dans le cadre de missions de sécurité civile.

### **ARTICLE 2. Engagements mutuels**

- Élaboration conjointe d'un modèle de mission de sécurité civile ;
- Création conjointe d'un kit d'inscription et de communication à usage des communes et des intercommunalités ;
- Communication commune de ces outils au réseau préfectoral ainsi qu'à l'ensemble des communes et EPCI ;
- Mesure de l'impact de cette campagne : nombre de communes utilisant un modèle de mission sécurité civile, nombre de bénévoles recrutés...;
- Mention des logos et descriptifs des partenaires sur leur site internet ;
- Promotion du partenariat auprès des parties prenantes ;
- Création d'une page d'accueil sur le site jeveuxaider.gouv.fr centralisant l'ensemble des missions de bénévolat de sécurité civile (collectivités & associations) ;
- Communication commune (articles de blog, posts sur les médias sociaux...).

### ARTICLE 3. Financement

Ce partenariat ne donne lieu à aucun échange financier.

### ARTICLE 4. Durée, résiliation et révision

#### 4.1 Durée

Le présent accord entrera en vigueur dès sa signature par les deux parties pour une durée de 1 an renouvelable par simple expression de la volonté par chacune des parties (par exemple e-mail de confirmation de l'intérêt à poursuivre l'expérimentation).

#### 4.2 Résiliation

Si l'une des parties émet le souhait de mettre un terme au présent accord, notamment pour un manquement notoire et constaté à l'un des points cités ci-dessus, celle-ci exposera les éventuelles difficultés afin que les deux parties explorent des solutions alternatives à la fin de la collaboration.

En cas de désaccord, les partenaires conviennent de la rupture dans un délai d'1 mois.

La résiliation de ce présent accord prendra ainsi effet 1 mois après la réception d'une lettre recommandée par l'autre Partie, sans préjudice des dommages et intérêts qui pourraient être réclamés par l'une ou l'autre des Parties.

Les données utilisées pour la valorisation mutuelle des activités seront alors supprimées, à l'exception de celles ayant fait l'objet d'une participation bénévole.

#### 4.3. Révision

Le présent accord pourra faire l'objet d'avenant, sous réserve de l'accord écrit de chacune des Parties. Toute reconduction tacite est exclue.

### ARTICLE 5. Confidentialité

Chaque partie s'engage à garder confidentielle toute information donnée comme telle provenant de l'autre partie. Il est convenu que si une partie entend communiquer à un tiers l'une de ces informations, elle devra obtenir au préalable le consentement de l'autre Partie.

### ARTICLE 6. Ethique et indépendance

Le présent accord ne doit en aucune manière altérer la liberté d'action et de parole de chacune des structures, et ce dans les divers domaines où des positions différentes pourraient s'exprimer.

Date et Signatures 15/11/2021

Directeur Général de la Sécurité Civile  
et de la Gestion des Crises



Alain THIRION

Chef de mission



Yannick PROST

## ANNEXE 1. Plan d'action

	JeVeuxAider.gouv.fr	La Direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises
<b>Pilotage et Stratégie</b>		
<b>Attentes et Besoins</b>		
Partager les attentes de JeVeuxAider.gouv.fr vis-à-vis de la Direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises	X	
Partager les attentes de la Direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises vis-à-vis de JeVeuxAider.gouv.fr		X
<b>Convention de Partenariat</b>		
Partager la convention	X	
Mettre à jour la convention	X	X
Signer la convention	X	X
Communiquer sur la signature de la convention auprès des parties prenantes	X	X
<b>Interlocuteurs</b>		
Identifier un interlocuteur en charge des travaux opérationnels	X	X
<b>Déploiement de jeveuxaider.gouv.fr pour les missions de sécurité civile</b>		
Construire un modèle de mission de sécurité civile pour les communes et les intercommunalités	X	X
Créer un kit d'embarquement et de communication pour les communes et les intercommunalités	X	X

Créer une page d'accueil sur le site <a href="http://jeveuxaider.gouv.fr">jeveuxaider.gouv.fr</a> centralisant l'ensemble des missions de bénévolat de sécurité civile (collectivités + associations)	X	
Créer un tableau de bord de statistiques à usage de la Direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises	X	
Diffuser ces outils à l'ensemble du réseau préfectoral et communal		X
<b>Communication</b>		
Rédiger et publier un article de blog commun	X	X
Réaliser une communication commune sur les médias sociaux en fonction des besoins	X	X
Afficher le logo de la Direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises sur le site <a href="http://JeVeuxAider.gouv.fr">JeVeuxAider.gouv.fr</a>	X	
Afficher le logo et une description de <a href="http://JeVeuxAider.gouv.fr">JeVeuxAider.gouv.fr</a> sur le site internet de la Direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises		X

## Modèle de mission de sécurité civile

Le modèle de mission suivant sera mis à la disposition des maires par la plateforme. Ils pourront l'ajouter à la proposition de mission de sécurité civile qu'ils auront déposé sur JeVeuxAider, ou bien s'en inspirer. Cela leur facilitera le travail de création de mission à destination de bénévoles.

### Titre

Je rejoins la mission de sécurité civile de ma commune ou de mon intercommunalité.

### Sous-titre

Je rejoins la mission de sécurité civile de ma commune ou de mon intercommunalité.

### Objectif

Nous recrutons des bénévoles afin de rejoindre la mission de sécurité civile de la commune. Cette mission de sécurité civile permet d'aider l'équipe municipale en cas de catastrophes naturelles (par exemple, inondations, tempêtes, incendies de forêts) ou d'accidents industriels. Elle permet également de participer à des missions de prévention (débroussaillage, surveillance de digues...).

Il s'agit d'effectuer les missions les plus simples pour permettre aux secouristes et aux sapeurs-pompiers de se consacrer aux missions complexes, dangereuses ou urgentes.

### Description

La mission de sécurité civile est constituée de citoyens volontaires et bénévoles pouvant être mobilisés en appui des pouvoirs publics afin de prévenir et de gérer les risques majeurs présents sur le territoire de la commune.

Les missions susceptibles d'être confiées sont les suivantes :

- Assistance aux populations victimes d'un sinistre
- Accueil des sinistrés dans un centre d'accueil et de regroupement
- Participation à l'alerte des populations ou à l'évacuation d'un quartier
- Aide à la protection des meubles des personnes en zone inondable
- Suivi des personnes vulnérables en période de canicule ou de grand froid
- Surveillance de digues, de massifs forestiers ou de cours d'eau
- Aide au nettoyage et à la remise en état des habitations
- Aide aux sinistrés dans leurs démarches administratives
- Collecte et distribution de dons au profit des sinistrés